

Compte-rendu du Conseil d'Administration du lundi 30 avril 2012

Membres présents : M. RABLOT, M. TOUBLANC, Mme LECOURT, M. DUPUIS, M. HERISSEAU, M. FERRON, M. IMBERTI, Mme LAURENT, M. TROPEAU, M. DODARD, Mme BOSCHAT, M. ADAM, Mme BETAUX, Mme DALIGAULT, M. GOBE, Mme LECLERC, Mlle LEMARCHAND et Mme MONREAL (invitée).

La séance débute à 18h05, le quorum étant atteint.

A. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

M. Rablot présente l'ordre du jour, approuvé à l'unanimité et demande l'approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration. M. Tropeau signale que M. Baudin n'a pas été noté sur la liste des présents. Approbation à l'unanimité par le Conseil d'administration (17 présents).

M. Rablot présente la convention d'utilisation des salles communales et intercommunales pour les activités d'Education Physique et Sportive du collège, à laquelle s'ajoute désormais la salle de sport de l'école publique François Vannier de landivy. Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité M. Rablot à signer cette convention.

B. AFFAIRES FINANCIERES

1) DBM pour information

Mme Lecourt présente les DBM n°7/2011 et n°1/2012, pour information. La première correspond à des écritures de fin d'année et des variations de stock. La seconde présente la subvention de 1050,00€ reçue du Conseil général pour l'atelier artistique cirque.

2) Le compte financier 2011

Mme Monréal présente l'agence comptable, qui compte 6 établissements et son rôle.

Les membres du Conseil signalent que les pièces comptables envoyées précédemment par message électronique n'étaient pas assez lisibles.

Mme Monréal expose le compte financier en détail (dépenses et recettes).

Mme Lecourt fait remarquer que la subvention du Conseil Général de la Mayenne a été moins importante que pour l'année 2010. M. Dupuis lui signale l'augmentation de la subvention pour l'année 2012 (vu l'augmentation des élèves).

Mme Monréal appuie sa présentation sur la maîtrise des coûts par le service restauration. Le cuisinier doit appuyer son apprentissage sur la gestion des stocks. Mme Monréal propose la situation des réserves disponibles financières à la clôture de l'exercice 2011 de la façon suivante :

Réserves générales = 26 243,20€ Réserves de services spéciaux = 4 111,75€.

L'arrêt des comptes est voté et le compte financier est accepté à l'unanimité.

M. Rablot propose aux membres du Conseil d'Administration de respecter cette affectation des réserves. Approbation à l'unanimité.

3) Présentation consolidée des comptes

Mme Lecourt continue, pour information, par la présentation consolidée des comptes 2011, qui est une synthèse des financements et des indicateurs du coût d'un repas, du coût au m², du coût par élève et du coût par élève aidé.

4) Répartition des crédits pédagogiques d'Etat

Mme Lecourt présente la répartition des crédits globalisés d'Etat pour l'année 2012, soit un montant de 2 117,00€ (notifié le 13 mars 2012), et propose la ventilation suivante :

197,42€ : droits de reprographie 1 919,58€ : manuels scolaires

Mme Lecourt précise qu'il est préférable de favoriser l'achat des manuels scolaires, vu leur coût, le changement des programmes et l'augmentation des élèves prévue pour la rentrée 2012.

M. Rablot propose au vote cette répartition : approbation à l'unanimité.

C. QUESTIONS DIVERSES

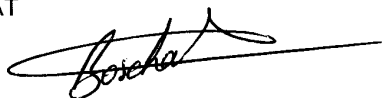
M. Tropeau, professeur, expose sa question, concernant la visite des élèves de 3^{ème} le jeudi 26 avril de l'entreprise Gorrion Fret à Désertines. M. Rablot explique que ce temps d'échange entre les écoles et les entreprises du secteur est proposé et organisé pour la 2^{ème} année consécutive par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Lors de cette visite et d'après les retours des collègues, évoque M. Tropeau, il se trouve que le directeur de l'entreprise s'est vu donner un discours patronal et anti-syndicaliste auprès des élèves, ce qui est dans ce contexte inacceptable. M. Rablot informe les membres du Conseil que cette visite a pourtant été préparée par M. Maloizelle, professeur en collaboration avec la CCBM, et qu'il a été proposé à l'entreprise un plan de travail qui portait sur 3 points : une présentation générale, un parcours dans l'entreprise et une conclusion. C'est lors de cette dernière que le chef d'entreprise s'est égaré. Aucun membre ne remet en cause l'opportunité qui s'offre aux élèves mais il est signalé qu'il doit être fait des remontées par le chef d'établissement à la CCBM, en sus du questionnaire de satisfaction donné aux élèves.

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance

P. BOSCHAT



Le Président de séance

J-L RABLOT

